

# LA VIOLENCE PATRONALE...

Les travailleurs et leurs organisations sont de nouveau aux prises avec la violence patronale.

Tel directeur d'une grosse entreprise se permet de convoquer «ses» agents de maîtrise pour leur intimer l'ordre de s'opposer, par tous les moyens, aux actions décidées par les syndicats et les travailleurs eux-mêmes!

Et voilà le genre de langage que ce curieux «démocrate» tient aux agents de maîtrise qui ne confondent pas leur fonction avec celle de briseurs de grève: *«Vous avez le droit de faire grève, mais moi j'ai le droit de vous licencier!»*.

Tout est dit, voilà où nous en sommes, cinq années après la mise en œuvre de la politique d'austérité voulue, notamment, par Jacques Delors et la C.F.D.T.

Dans le même temps, patronat et gouvernement font pression sur les organisations confédérées pour qu'elles acceptent, par voie de *«concertation»*, de déroger aux dispositions du *Code du travail*, ce qui aurait pour effet de les priver de toute efficacité.

Il était grand temps de mettre un terme à cette situation, ou, pour le moins, de se prononcer clairement, ce que fait la résolution de notre *Commission exécutive confédérale*, réunie le 3 octobre 1986 à Paris, en rappelant les positions maintes lois affirmées par nos instances statutaires:

*«Sous couvert de la nécessité de lutter contre le chômage, une vaste offensive contre les principales conquêtes sociales s'organise. Les résultats de plusieurs décennies de l'action syndicale sont directement visés. Notamment, depuis 1984, on tente de déroger au Code du travail, dont les dispositions cesseraient d'être "d'ordre public", aux conventions collectives, au statut de la Fonction publique et, d'une manière générale, aux garanties collectives du droit du travail»*.

Voilà qui remet les pendules à l'heure et ne va pas, assurément, faciliter la tâche de M. Seguin qui n'avait pas caché son intention de s'appuyer sur les accords, çà et là, imprudemment conclus pour permettre qu'on puisse déroger aux dispositions du *Code du travail* qui, du même coup, cesseraient d'être d'*«ordre public»*.

Il reste que le gouvernement a la possibilité de modifier les dispositions du *Code du travail* auquel cas M. Seguin et ses amis politiques le feraient contre nous et nous engageraient dans un processus de reconquête qui ne serait pas sans incidence politique!

Mais nos résolutions, pour excellentes qu'elles soient, risqueraient de s'avérer des vœux pieux si elles ne s'appuyaient pas sur la volonté de combat des travailleurs eux-mêmes.

Il faut rétablir le rapport des forces entre classes, qui n'a cessé de se détériorer depuis juin 1982. C'est ce à quoi s'emploient nos syndicats et notre Union départementale de Loire-Atlantique.

Certes, les choses ne sont pas faciles et bien des obstacles se dressent face à la combativité des travailleurs qui commence même à s'exprimer de façon spontanée, comme le 7 octobre dernier chez Alsthom Mécanique à Saint-Nazaire.

Par ailleurs, la grève du 21 octobre décidée nationalement, a un effet d'entraînement tout à fait positif.

Alors, patrons et gouvernement feraient bien de réfléchir... La violence engendre la violence, perpétue la violence. A la violence patronale ont toujours répondu les violences ouvrières!

Peut-être vaudrait-il mieux ne pas en arriver là en faisant droit aux revendications des travailleurs. Peut-être vaudrait-il mieux ne pas nous entraîner dans un processus que nous avons connu, notamment en 1955, où nous avons été amenés à prendre nos responsabilités.

Face à ceux qui prétendaient condamner les violences ouvrières, nous avons fait constater que les violences ouvrières répondaient à la violence patronale et... sommes demeurés solidaires des travailleurs en lutte.

**Alexandre HÉBERT.**

-----